

Les frais d'une demande de modification règlementaire sont de 650 \$ plus les taxes applicables. Ce montant inclut les frais pour étude de 200\$ ainsi que les frais de 450 \$ attribués aux étapes subséquentes ce qui comprend le coût de publication.

Les frais pour étude de 200 \$ sont exigibles lors du dépôt de la demande et ne sont pas remboursables. Suite à l'étude, si la Municipalité décide d'aller plus avant dans la modification, les frais de 450 \$ sont alors exigés avant le début du processus de modification et ceux-ci ne sont pas remboursables.

Documents à joindre pour l'analyse de votre demande, le cas échéant :

- Paiement du tarif applicable pour l'étude de la demande (200.00\$)
- Procuration signée par le propriétaire de l'immeuble autorisant le requérant à déposer en son nom la demande
- Certificat de localisation
- Plan d'implantation
- Croquis
- Photos
- Autres _____

Note : La municipalité se réserve le droit d'exiger tous les documents ou renseignements supplémentaires lui donnant une compréhension claire et précise de la présente demande.

Signature du propriétaire ou du requérant

Je, *soussigné*, déclare que les renseignements donnés dans le présent document et ses annexes sont complets et exacts.

J'autorise la Municipalité de Baie-Sainte-Catherine à divulguer publiquement, lors des assemblées de consultations, toutes les informations qu'elle juge nécessaires qui sont contenues au présent document, afin d'expliquer la nature du projet et ses impacts. Cette autorisation est également valide pour tout document qui serait en annexe et en soutien de la présente demande.

Signature		Date	
			(jj/mm/aa)

Note : La présente demande sera traitée lorsque tous les documents requis auront été déposés et que les frais exigibles auront été acquittés.

Transmission du formulaire

Retournez ce formulaire dument rempli et signé incluant le paiement (chèque à l'ordre de la Municipalité de Baie-Sainte-Catherine ou en argent) et les documents requis, par la poste ou en personne à l'adresse suivante :
À l'attention de Madame Mariève Bouchard
308, rue Leclerc, Baie-Sainte-Catherine, Québec, G0T 1A0

RÉSERVÉ À L'USAGE DE LA MUNICIPALITÉ	
Date de réception de la demande	
Frais exigibles payés le :	
Numéro de reçu	
Règlement (s) et article (s) visé (s)	
Matricule :	